



COMMUNE D'AUSSONNE

**EXTRAIT N° 17/14
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :
En exercice : 29 Présents : 29 Votants : 29 Procurations : 00

Reçu en Préfecture le : 22 AVR. 2014 Certifié exécutoire
Affiché le : 16 AVR. 2014

L'An deux mille quatorze, le quatorze avril, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.
DATE DE LA CONVOCATION : 08 avril 2014
PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, FIEVRE, RAYMOND, RIGAUD, MARQUIER, LE GUIRIEC, FERTE, SEIB-TAUPIN, GIOIA-MASSOT, ANGO, LACLAU, SALAÛN, SUZE.
SECRETAIRE : Madame LLOUBERES a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : CONSEIL MUNICIPAL - Désignation des délégués au CCAS.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner des délégués auprès des associations et organismes communaux et notamment 3 délégués auprès du CCAS.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale comprend, en nombre égal, outre le Maire qui en est la Présidente, des membres élus en son sein par le Conseil Municipal et des membres de la Société Civile.

En application des dispositions du Code de l'action sociale et des familles, le nombre de membres ne peut être inférieur à 4 membres élus et 4 nommés, ni supérieur à 8 élus et 8 nommés.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'élire 6 membres de l'Assemblée pour siéger au Conseil d'Administration de CCAS.

Le Conseil Municipal a décidé de procéder au vote sur la présentation d'une liste complète de candidats représentés à la proportionnelle.

Ont obtenu :

- ↳ Sylvie LLOUBERES
- ↳ Philippe JOUSSEAUME
- ↳ Chantal SCHINTONE
- ↳ Marie-José MALBEC
- ↳ Lionel MARQUIER
- ↳ Frédéric SALAÛN

29 voix

Les membres, ci-dessus dénommés, ont été désignés pour siéger au sein au Conseil d'Administration du CCAS.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 16 avril 2014
Le Maire,
Lysiane MAUREL

